



10 Décembre 2019

La Retraite par point est une régression !

Manifestation à 14h à Saint Cyprien

(Départ groupé à 13h30 des grilles du 105)

Retraite, salaires, temps de travail
Débattons
au Work Café à partir de 10h

Une économie un peu plus financiarisée

Nos salaires, pensions de retraite et minima sociaux décrochent face à la hausse du coût de la vie pendant que les dividendes versés aux actionnaires flambent (multipliés par 5 en 30 ans). En une décennie, les 10 plus riches fortunes françaises ont vu leur patrimoine quadrupler et le nombre de milliardaires est passé de 14 à 40.



Cette année, les dividendes versés aux plus riches battent de nouveaux records avec 57 milliards soit plus de 10% d'augmentation. **En 1980, on travaillait 12 jours par an pour payer les actionnaires et en 2018, plus de 45 jours !**

Avec la baisse programmée des pensions, les assureurs sont prêts pour capter cette manne financière. **Le directeur général d'AG2R La Mondiale déclarait dans le JDD du 21/10/19 : "La réforme des retraites ouvre des perspectives" !**

Des pensions à la baisse

Delevoye le confirme, à la dernière page de son dossier de presse, avec ses simulations :

En partant à la retraite à 62 ans, Marine, après 40 ans de travail, ne percevra que 52,6 % de son salaire de fin de carrière. À 64 ans : 62 % seulement. Il faudra attendre 66 ans pour toucher 72,1 % de son salaire de fin de carrière, c'est-à-dire ce que touchent en moyenne aujourd'hui les retraité·e·s.

Petit rappel : aujourd'hui, l'âge moyen de départ est de 62,4 ans, et la pension médiane représente 74,7 % du salaire de fin de carrière des femmes et 74,9 % (Source DRESS, les Retraites et les retraités, édition 2018) du salaire de fin de carrière des hommes...



Pour des réformes de progrès social

OUI, un système solidaire de retraites par répartition avec des pensions décentes est possible et nécessaire. La CGT a fait de nombreuses propositions chiffrées pour cela, notamment :

- Mettre fin aux exonérations de cotisations sociales « patronales »,
- Taxer les profits financiers,
- Augmenter les salaires et appliquer l'égalité salariale et professionnelle femmes / hommes.

A Thales nous sommes aussi concernés

Thales bénéficie de ces exonérations de cotisations sociales, Thales est l'un de ces champions du CAC 40 qui versent des millions d'euros de dividendes (environ 400M€ l'an dernier), l'égalité professionnelle femmes/hommes n'est pas encore totalement appliquée chez Thales, notamment en terme d'évolution de carrières, ... Tout cela pèse lourdement sur nos cotisations et donc les recettes pour nos caisses de retraites.

Mais comment faire grève ?

- Un appel national à la grève a été déposé par plusieurs organisations syndicales, donc les salarié·e·s du privé ont le droit de faire grève SANS avoir besoin de prévenir leur employeur,
- Dans le privé, il n'y a pas de préavis !
- C'est à la Direction de s'organiser pour connaître les grévistes